

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE OU PRELIMINAIRE DES INCIDENCES NATURA2000



Pourquoi?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un <u>animateur Natura 2000</u>, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Définition:

L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : SAS Les Vernèdes

Signataire : M Gérard SERRADORI

Adresse : 54 chemin de Carréou 83480 Puget-sur-Argens

Siret: 353 027 709 00024 Téléphone: 04.94.45.21.69 Email: gserradori@serradori.fr

Nom du projet : Aménagement des voiries communes du lotissement de 8

lots industriels et commerciaux - Quartier du Jas Neuf

Commune et département du projet : Puget-sur-Argens. Var (83)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public)? Le dossier est soumis à déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du code de l'environnement.

Le dossier de déclaration concerne uniquement les voiries communes aux lots.

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Le projet consiste en la construction de voiries communes aux 8 lots industriels et commerciaux.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e . Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Puget-sur-Argens N° Département : 83 Lieu-dit :
En site(s) Natura 2000 (FR93) n° de site(s):(FR93)
Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ? A 800 m en amont du site n° de site(s) : FR9301626 ZSC - « Val d'Argens »
A 1,6 km en amont du site n° de site(s) : FR9312014. ZPS - « Colle du Rouet »

$_{\mbox{\scriptsize c}}.$ Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 68 495 (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :									
- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)									
- Emprises en phase chantier : 68 495 m2 (m.)									
- Aménagement(s) connexe(s) :									
Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.									
Pas d'aménagements connexes aux voiries communes réalisées dans le cadre du projet.									
d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :									
- Projet, manifestation : diurne nocturne									
- Durée précise si connue : Ou durée approximative en cochant la case correspondante :									
- Période précise si connue : Pas de contrainte de planning Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante : Printemps Automne Eté Hiver									

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Rejet d'eau pluviales limité à 72 l/s au total après passage dans une structure de rétention pour un volume total de rétention de 1 487 m³. Cette structure est dimensionnée selon les préconisations de la MISEN du Var.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.						
Coût global du projet : ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :						
< 5 000 € de 5 000 à 20 000 €	de 20 000 € à 100 000 € > à 100 000 €					

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les guestions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Re	jets dans le milieu aquatique
Pis	tes de chantier, circulation (liées au chantier)
Rup	oture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
No.	oussières, vibrations (liées au chantier)
Poll	utions possibles
Pert	turbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
Bru	its (liées au chantier)
Aut	res incidences

Zone d'influence : sans obiet pour le présent projet

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS:

Le p	projet est situé en :
	Réserve Naturelle Nationale
	Réserve Naturelle Régionale
	Parc National
	Arrêté de protection de biotope
	Site classé
	Site inscrit
	PIG (projet d'intérêt général) de protection
	Parc Naturel Régional
	ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
	Réserve de biosphère
	Site RAMSAR

USAGES:

Cocher	les	cases	correspondantes	pour	indiquer	succinctement	quels	sont	les	usages	actuels	et
historiq	ues	de la z	zone d'influence.									

\boxtimes	Aucun
	Pâturage / fauche
	Chasse
	Pêche
	Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre)
	Agriculture :
	Sylviculture
\boxtimes	Décharge sauvage de matériaux
	Perturbations diverses (inondation, incendie)
	Cabanisation
	Construite, non naturelle : habitations
	Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

L'emprise du projet n'est pas urbanisée. Cependant, le site a fait l'objet de dépôts de matériaux et de mouvements de terre. Non cultivés, les sols se sont enfrichés.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES:

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une <u>cartographie</u> <u>de localisation approximative des milieux et espèces</u>.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

TABLEAU MILIEUX NATURELS:

ТҮРЕ	D'HABITAT NATUREL	Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	х	
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre:		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre:	x	
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre:		
Autre type de milieu			

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE:

Remplissez en fonction de vos connaissances :

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Compte tenu de la localisation du projet (en limite de la zone d'activité du Jas Neuf) et des dépôts de matériaux réalisées par le passé, le projet n'entraine pas de destruction d'habitat.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : Pas de destruction ou perturbation d'espèce pour les mêmes raisons que cidessus.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

□ En phase travaux

Les incidences potentielles en phase travaux sur la zone Natura 2000 sont étudiées cidessous :

- Rejets dans un milieu aquatique
 - × Pas de rejet en milieu aquatique en phase travaux.
- Emissions de poussières, de vibrations, de bruits
 - Compte tenu de l'échelle du chantier, et de la distance importante vis-à-vis des zones Natura 2000, on considère qu'il n'y a aucun impact.
- ♦ Travaux en période nocturne
 - Les travaux seront réalisés de jour.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON: ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Ces travaux prennent place dans une zone qui prévoit la possibilité de réaliser de tels aménagements. De plus, ces travaux sont localisés en limite de la zone industrielle de la commune de Puget-sur-Argens. Compte tenu de cette proximité avec la zone industrielle, le site a fait l'objet de dépôts de matériaux et de mouvements de terre.

Ces aménagements prennent en compte la création de 8 lots industriels de superficie variant entre 3 000 m² et 10 600 m² sur une surface totale de 6.85 ha. Le dossier loi sur l'eau concerne uniquement les voiries communes du lotissement d'une surface totale de 1.49 ha.

Les travaux seront réalisés exclusivement en période diurne, limités dans le temps, et sans impacts négatifs en phase exploitation. Ils sont donc jugés sans incidence.

OUI: l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu): Flegger Sur Argens

Signature:

headai

Le (date): 21/04/2099